

ANNEXE .PL – CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .PL

version n°1.1 du 31 mars 2022

En complément du [Contrat d'enregistrement de noms de domaine](#) chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .PL supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site internet](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans le [Contrat d'enregistrement de noms de domaine](#), notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .PL.1. Organisation du nommage

.PL est l'extension officielle de la Pologne.

Les différents intervenants dans l'organisation du nommage pour le .PL sont :

- Registre :
NASK : <http://www.dns.pl>
- Registrar :
Gandi : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .PL.2. Politiques d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .PL Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .PL, définies par le Registre, consultables aux adresses suivantes :

- Règlement :
<http://www.dns.pl/english/regulations.html>
- Modalités et conditions d'enregistrement :
https://www.dns.pl/en/registration_domain_pl/technical_conditions

Article .PL.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/pl/info>

Les .PL sont ouverts à tous.

Les serveurs de noms (DNS) doivent être correctement configurés pour le nom de domaine que Vous enregistrez.

Gandi ne fournit pas: le "Waiting List Service option" (possibilité de poser une option sur un domaine déjà enregistré par un tiers); les noms de domaine correspondant au nom d'un voivodeship, d'un comté, d'une commune ou d'une ville se trouvant sur le territoire polonais (ces demandes doivent être effectuées directement auprès de NASK); les extensions de second niveau (fonctionnels et régionaux) soumis à des conditions particulières; les noms de domaine réservés (ldap, mailto, news, sip, tel, www, ftp, http, https).

Article .PL.4. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an. Pour éviter la suppression d'un nom de domaine, le renouvellement doit être payé et effectué au moins 2 jours avant la date d'Expiration.

Article .PL.5. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur:
<http://www.gandi.net/domain/price/detail/pl>

Article .PL.6. Données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .PL.7. Règlement des litiges

Le Registre ne prévoit aucune procédure spécifique de résolution des litiges sur les noms de domaine en .PL. Les litiges sur les noms de domaine doivent être soumis devant un tribunal arbitral ou une juridiction de droit commun :

https://www.dns.pl/en/information_on_disputes

Article .PL.8. Transfert

Les règles applicables au transfert sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.dns.pl/english/registrar/transfer.html>

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration).

Vous recevrez un email du Registre afin de valider le transfert.

Pour les transferts de domaines enregistrés directement auprès de NASK, Vous devrez en plus utiliser un formulaire spécifique (http://www.dns.pl/cgi-bin/en_transfer.pl).

Lorsque le transfert est terminé, la date d'expiration reste inchangée.

Article .PL.9. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par e-mail.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .PL.10. Procédure de Destruction

Faute de renouvellement dans les délais, le nom de domaine sera supprimé par le Registre et redeviendra disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .PL-